

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

Après avoir délibéré sur quelques points purement techniques comme la nouvelle nomenclature budgétaire, ont été abordés les points qui suivent :

1 - CONTRAT BOURG CENTRE OCCITANIE – AVENANT 2022-2028

Le contrat « Bourg centre » est complémentaire du programme « Petites Villes de Demain ». Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Lot, la Communauté de Communes CAUVALDOR, le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne et la Commune de Martel en y associant le CAUE, les services de l'Etat et l'EPF d'Occitanie.

Dans ce contrat « Bourg centre » on trouve 38 fiches, une liste à la Prévert d'actions extrêmement diverses et très hétéroclites comme l'aménagement du Parc Monti, de la gare pour le petit train, la création du gymnase, l'agrandissement du cimetière, le stationnement, le réaménagement de la Fontanelle ou la modernisation de l'éclairage public. Nombre d'entre elles sont déjà réalisées et furent décidées bien avant le lancement de ce contrat (et ont été intégrées par les consultants certainement pour faire plus consistant) .

Quand on additionne l'ensemble des prévisions budgétaires allouées aux actions non engagées, les compteurs s'affolent. Et comme nous l'avons rappelé en séance, il manque cruellement de critères de priorisation de ces actions qui par ailleurs devraient être travaillées en commissions municipales.

Selon nous, le conseil municipal doit fixer le cadre de ces priorités : En premier lieu la balance coût – bénéfice pour la commune, en second l'adaptation au changement climatique et la réduction de la consommation énergétique, enfin les questions économiques qui sont essentielles. Développer l'emploi à l'année est une priorité majeure et cela passe par la capacité de la commune à accueillir des entreprises et à ce titre, l'aménagement de la zone artisanale est une urgence (voir notre intervention dans les questions diverses). Enfin, le développement de l'offre locative à l'année.

2 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Le conseil municipal valide la création de l'emploi non permanent dédié à la surveillance du stationnement sur les voies de la commune.

3 – RÉACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune est réactualisée suite à de nouveaux calculs. Le linéaire de voirie représente aujourd'hui un total de 62 894 m appartenant à la commune soit une augmentation d'environ 2km.

4 – MISE A JOUR DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

À la suite de la nouvelle élection du maire et des adjoints, la liste des membres des commissions municipales est réactualisée. A notre demande, Christian Fages est rajouté à la commission des finances.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION D'URGENCE – ÉGLISE SAINT MAUR

A la suite d'une expertise, de graves désordres sont constatés sur la charpente de l'église Saint-Maur. La commune doit réaliser en toute urgence des travaux de sécurisation du site et prévenir une aggravation de la situation..

L'entreprise SOCOBA a établi un devis d'un montant de 6 932,90 € HT, validé par l'Architecte des bâtiments de France, pour ces travaux de stabilisation.

Des subventions auprès de la DRAC Occitanie, du Département du Lot et de la Région Occitanie au titre de la sauvegarde des monuments historiques sont sollicitées pour un montant de 2 773,16 €

Il est rappelé lors du débat que ces travaux ne seront pas suffisants et qu'il y en aura d'autres complémentaires et urgents pour un montant d'environ 100 000€. D'où l'importance d'avoir toujours une réserve financière dans le budget communal.

6 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La chapelle située route des Quatre-Routes et décorée d'une immense fresque en hommage à la Shoah est proposée à la vente par les héritiers (590 000 euros). Cette somme très importante n'est pas dans les capacités financières de la commune.

Outre le coût important, des travaux sont à prévoir afin de préserver l'oeuvre. Comme nous l'avons exprimé en séance, nous pensons que la préservation de cette fresque et l'ouverture au public relève du niveau Régional voire National, seuls à même de disposer des ressources nécessaires à la préservation de ce patrimoine. Des démarches sont engagées en ce sens.

- **Zone artisanale communale** : Nous revenons de nouveau sur l'aménagement de la zone artisanale de Martel. En effet, plusieurs entreprises désirent s'installer (quatre confirmées par le maire) et le traitement du dossier par Cauvaldor en charge de la compétence semble traîner, à l'image de celui du PLUiH. La commission urbanisme n'est pas tenue au courant et les informations venant de la communauté de communes inexistantes. Le maire nous confirme que le dossier avance. Sur ce sujet particulièrement sensible et important pour la commune nous demandons que la commission urbanisme invite rapidement les responsables de Cauvaldor en charge de ce dossier à venir le présenter et répondre aux questions des membres de la commission.

- Une réunion publique sur le stationnement est prévue le 12 décembre et à cette occasion le plan de numérotage des rues sera présenté.

- Le maire informe le conseil qu'il a accepté de louer un bureau au nouveau sénateur dans les locaux de la Mairie pour une somme mensuelle de 500€

- Le prochain Téléthon aura lieu les 7, 8 et 9 décembre